

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1970 B 00008

Numéro SIREN : 337 080 089

Nom ou dénomination : FCN

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt 6247

FCN  
Société Anonyme  
au capital de 10 758 176 €  
Siège social : 160 rue Louis Victor de Broglie  
51430 BEZANNES  
337 080 089 RCS REIMS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 4 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 14 heures,

Les administrateurs de la société FCN se sont réunis en Conseil, 160 rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Jean-François BOUVET  
Monsieur Yves FERTIL  
Monsieur Jean-Michel FRANCOIS  
Madame Muriel GOBE  
Madame Noémie GOGUL  
Madame Hélène JAILLET  
Madame Laurence MIAS  
Monsieur Dominique MICHAUT  
Madame Virginie PERCEVAL  
Madame Isabelle PERRAY  
Monsieur François PONSINET  
Monsieur Patrick SAIRE

Madame Coralie EMON et Madame Virginie JOUVIN CUVILLON, représentantes du comité social et économique, régulièrement convoquées, sont respectivement présente et absente.

La société LAVAYSSIERE LOILLIER ASSOCIES et la société PRIEUR ET ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaires, dûment convoquées, sont respectivement présente et absente.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-François BOUVET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Virginie Bourgeois remplit les fonctions de secrétaire.

La secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- « ..... »
- *Constatation de la démission de Madame Virginie PERCEVAL de son mandat d'administrateur avec effet au 31 août 2023,*
- « ..... »
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

**« CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MADAME VIRGINIE PERCEVAL DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR AVEC EFFET AU 31 AOUT 2023**

*Le Président indique que Madame Virginie PERCEVAL mettra un terme à son mandat d'administrateur au 31 août 2023 et donne lecture de son courrier de démission.*

*En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de sa démission et conformément aux dispositions de la charte de fonctionnement de la gouvernance FCN, de ne pas procéder à son remplacement.*

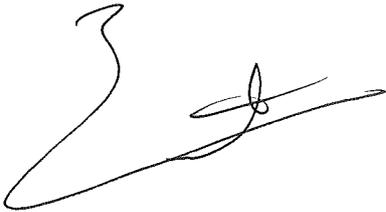
*Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la démission de Madame Virginie PERCEVAL de son mandat d'administrateur au 31 août 2023 et décide de ne pas procéder à son remplacement.*

*Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-François BOUVET ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi ».*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

**Jean-François BOUVET**  
Président du Conseil d'Administration



**Isabelle PERRAY**  
Administrateur

